

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1068 2 décembre 1940

n° 1068 2

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 décembre 1940

Numéro JO
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro
31 décembre 1940

TEXTE INTÉGRAL

Les réservistes, mis en position « détachés hors du corps », reçoivent les affectations et les gratifications mensuelles ci-après : 1° Pour compter du 11 novembre 1940 : Sûreté. Mesplie (René), matelot mécanicien : 800 francs. 2° Pour compter du 20 novembre 1940 : Serrier zooh chniiiae. Barre (Joseph), matelot dessinateur : 1.000 francs. 33 Pour compter du 1 er décembre 1940 : Service de xantr. Beylon (Robert), matelot mécanicien : 800 francs. Cercle. Bouyssou, brigadier du G. A. C. : 1.200 francs.